

Annecy, le 2 février 2022

Petite enfance

Mieux organiser l'accueil des jeunes enfants dans les structures dédiées de la Ville

Face au manque actuel de personnel dans les établissements d'accueil, les parents, pouvant garder ponctuellement leur enfant à domicile, sont invités à avertir le directeur ou la directrice de la structure. Cette information permettra aux établissements d'anticiper les taux d'encadrement et de maintenir les conditions d'accueil des enfants présents.

Dans les établissements d'accueil des jeunes enfants, le taux d'encadrement est d'un agent pour 5 enfants non marcheurs ou 8 enfants marcheurs. Le nombre d'encadrants qualifiés est en nette réduction en ce moment pour des raisons de crise sanitaire et de difficultés de recrutement.

Actuellement dans les établissements accueillant de jeunes enfants, des réductions d'horaires ont dû être mises en place et certaines places de crèche ont dû être fermées temporairement.

La Ville met tout en œuvre pour tenter de régler cette situation. Elle mène régulièrement des campagnes de recrutement. Les candidatures, CV et lettre de motivation sont à envoyer à drh.recrutement@annecy.fr